



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
27 JUIN 2024**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité **les Procès-Verbaux de la séance du Conseil Municipal des 04 et 24 avril 2024**

AUTORISE à l'unanimité l'adhésion de la commune d'ORMOY au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs.

AUTORISE à l'unanimité le remboursement à Monsieur le Maire dans le cadre du règlement sur le site ANTES du coût de la carte grise du camion des services techniques.

DECIDE à l'unanimité d'appliquer l'actualisation de la taxe de séjour sur le territoire de la commune

DECIDE à l'unanimité d'appliquer l'actualisation de la taxe locale sur la publicité extérieure aux dispositifs publicitaires et aux pré-enseignes

DECIDE à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs et les créations de poste.

AUTORISE à l'unanimité Echange de parcelle la communale A838 avec une partie de la parcelle A 171 appartenant à la SCI l'Aspérule

ARRETE à l'unanimité le plan local d'urbanisme.

APPROUVE à l'unanimité la convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la commune relative au soutien financier volontaire apporté par la commune au SDIS de l'Essonne sur la période 2025-2029.

ACCPETE le versement de la redevance de GRDF pour un montant de 599.00 € au titre de l'année 2024

Vu pour être affiché le 28 juin 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ormoy, le 28 juin 2024


Le Maire,

Jacques GOMBAULT